STOPCOVID : le nouveau virus gouvernemental

Alors ça y est, pour nous sauver du virus, le Gouvernement a une idée très intelligente : nous demander de télécharger sur notre téléphone (s'il est compatible), l'application STOPCOVID.
Qu'est-elle censée faire ?
C'est une application qui permet, via le téléphone, à toute personne d'indiquer qu'elle a été contaminée par le virus et qui permet donc à toutes les personnes qui sont passées près d'elle, et qui ont également téléchargé l'application sur leur téléphone, de savoir qu'elles ont peut-être été également contaminées (par vous) et peuvent donc agir en conséquence…
Le téléphone n'envoie rien de personnel, juste des identifiants calculés de manière aléatoire qui ne sont conservés par les téléphones que 15 jours, via le bluetooth, dans un rayon allant d'une dizaine à quelques centaines de mètres autour de vous. A chaque téléphone qui est a proximité et qui a également l'application, votre téléphone envoie ces identifiants. Il récupère également ceux de ces téléphones aussi.
Les identifiants envoyés par votre téléphone sont ensuite envoyés, ou « déclarés », à un serveur par votre téléphone quand vous déclarez que vous avez été contaminé.e. Ce « serveur » centralise les déclarations de contamination. Par ailleurs, toute personne qui a l'application sur son téléphone peut, via son téléphone, demander à ce « serveur » si l'un de ces identifiants reçus par son téléphone a déclaré une contamination. C'est de cette manière que vous pouvez savoir si vous avez peut-être été contaminé.e.
Pour l'instant, cette application n'est pas encore au point. Olivier VERAN, ministre de la Santé, ainsi que Monsieur O, secrétaire d'état au numérique, ont déclaré qu'il s'agissait pour eux d'un défi pour que ce soit prêt pour le 11 mai (date du déconfinement général où l'application est supposée être utile).
Qu'en pensons nous chez Solidaires informatique ? Bien évidemment, nous pensons que cette application est inutile, voire dangereuse si elle est utilisée à mauvais escient. C'est un peu comme l'invention de M. Nobel, la dynamite. Pas un instant cet homme n'avait imaginé que des hommes puissent l'utiliser pour autre chose que pour creuser des trous pour faciliter le travail dans les mines à ciel ouvert. Il savait que son invention était dangereuse, mais il n'avait pas imaginé qu'on en ferait des armes !
Ici, cette application peut être détournée de son but premier : voir ICI. Elle peut aussi tout simplement, parce que vous pensez que c'est sans danger, que vous avez toutes les garanties nécessaires pour l'installer, banaliser tout bêtement la surveillance 24/7/365 de vos déplacements, de vos rencontres : voir ICI. Et surtout, cette application est développée par des entreprises qui ne sont pas forcément les plus performantes, les plus sûres (SOPRA, Orange, Accenture, SIA Partners… au moins 2 des entreprises qui sont à la tête du syndicat des patrons des ESN et SSII : SYNTEC) : voir ICI.
Alors notre position est simple : ne téléchargez pas cette application. Non contents de fracasser le code du travail, d'appauvrir les futures retraites, le Gouvernement veut maintenant s'en prendre à nos libertés, dont celle de nous déplacer, de rencontrer des personnes de notre choix, de ne partager nos informations strictement confidentielles qu'avec les personnes de notre choix. Vous masquez la caméra de votre portable ? Vous refusez le dossier médical partagé ? Vous ne laissez ni Google, ni Apple, ni Microsoft, ni Amazon, ni Facebook, ni… personne suivre vos traces numériques, alors ne laissez pas le Gouvernement entrer dedans.
Et si… ? Elle devient obligatoire ?
La CNIL a été interrogée par le Gouvernement quant à cette application. Et la CNIL est fine et ne s'en laisse pas conter… Elle écrit notamment dans sa réponse que l'usage de l'application doit être totalement volontaire : « *L'utilisation d'une application sur la base du volontariat ne devrait pas conditionner ni la*

> *possibilité de se déplacer, dans le cadre de la levée du confinement, ni l'accès à certains services, tels que par exemple les transports en commun.* » Comme quoi, même la CNIL se méfie… alors un conseil, vous aussi !
>
> contact